



**PROPOSITIONS DU CERCLE DE
L'INDUSTRIE POUR 2017-2022**

**REUSSIR LA REVOLUTION
INDUSTRIELLE**

Synthèse

TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF : NOS PROPOSITIONS CLES POUR REUSSIR LA REVOLUTION.....	3
INTRODUCTION : ENJEUX ET DEFIS POUR L'INDUSTRIE D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN	4
REFORMER DURABLEMENT LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES : REDONNER DE L'OXYGENE A LA COMPETITIVITE ET A L'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL	8
DYNAMISER LE MARCHE DU TRAVAIL FRANCAIS : FAIRE LE CHOIX DE LA COMPETITIVITE ET DE L'EMPLOI POUR TOUS	10
DEVELOPPER L'APPRENTISSAGE : UNE SOLUTION CONCRETE POUR L'EMPLOI DES JEUNES	12
RENFORCER L'AVANTAGE FRANÇAIS POUR L'INNOVATION ET LA R&D	14
OSER PLUS D'EUROPE POUR RESDRESSER LA COMPETITIVITE INDUSTRIELLE DE LA FRANCE	16
ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION NUMERIQUE ET LE DEPLOIEMENT DE L'INDUSTRIE DU FUTUR	18

RESUME EXECUTIF : NOS PROPOSITIONS CLES POUR REUSSIR LA REVOLUTION INDUSTRIELLE

Le Cercle de l'Industrie a identifié six leviers prioritaires pour réussir notre ambition :

Opérer une rupture immédiate sur les 3 leviers suivants :

- **Réformer durablement le système des prélèvements obligatoires et redonner de l'oxygène** pour la compétitivité et l'investissement de nos grandes entreprises, qui entraînent dans leur sillage tout le tissu industriel français.

Il convient de fixer, dans les 100 premiers jours du mandat, via une loi de programmation pluriannuelle, **une trajectoire d'allègement de 50Md€ sur 5 ans** en ciblant, en priorité, **les cotisations sociales et les prélèvements portant sur les coûts de production et le capital.**

- **Dynamiser le marché du travail** et faire le choix de la compétitivité et de l'emploi pour tous

Cela requiert de **consacrer la primauté de l'accord d'entreprise** sur un vaste champ de sujets tels que la durée du travail et sa rémunération, de **mettre en place le contrat de travail unique** à droits progressifs, et **d'encourager la formation et la mobilité** pour un retour rapide à l'emploi.

- **Développer l'apprentissage** pour favoriser l'emploi des jeunes

Il convient de **simplifier et rationaliser le financement du système d'apprentissage, mais aussi sa gouvernance**, en prenant soin de rapprocher les entreprises et l'Education nationale, et de mieux **accompagner les jeunes apprentis** tout au long de leur parcours scolaire, professionnel et matériel.

Poursuivre les efforts de long terme sur 3 leviers essentiels :

- **Renforcer l'avantage français pour l'innovation et la R&D** et saisir pleinement toutes les opportunités technologiques actuelles et à venir

Il s'agit de valoriser les dispositifs efficaces, à commencer par le **CIR**, et proposer un cadre simplifié, **favorable à la prise de risque, au développement de l'entrepreneuriat et des talents, et à l'investissement dans les domaines les plus innovants et porteurs.**

- **Oser plus d'Europe** pour redresser la compétitivité industrielle de la France

En s'appuyant sur le moteur franco-allemand, il conviendra de **contribuer à placer au cœur du modèle européen l'objectif de porter la part du secteur manufacturier dans le PIB, d'environ 15% actuellement, à 20% d'ici 2020**

- **Accompagner la transformation numérique et le développement de l'Industrie du Futur**

Cela implique de **mettre en place, en France et en Europe, un cadre réglementaire, fiscal, et social, compétitif et attractif, favorable à l'innovation et aux investissements** dans la transformation numérique et la modernisation de l'industrie.

INTRODUCTION :

ENJEUX ET DEFIS POUR L'INDUSTRIE D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

DES SIGNES DE REDRESSEMENT DE L'INDUSTRIE DEPUIS QUELQUES MOIS...

On constate certes une **amélioration du climat des affaires** dans le secteur industriel

- ❖ La production industrielle a augmenté de **2%** entre le dernier trimestre 2014 et le dernier trimestre 2015, contre 0.3% en Allemagne pour la même période
- ❖ **Le taux de marge de l'industrie manufacturière s'améliore**, et atteint aujourd'hui **35%**, à son plus haut niveau depuis la crise, pendant que le coût du travail dans ce secteur se stabilise (37,3€/h), repassant en 2015 sous celui de l'Allemagne (39,1€/h), mais demeurant au-dessus de la moyenne de la zone euro (32.54€/h) ;
- ❖ Les carnets de commandes sont à un niveau supérieur de leur moyenne de long terme, aussi bien pour les carnets globaux que pour ceux en provenance de l'étranger ;
- ❖ **Le nombre de fermetures d'entreprises industrielles régresse** : 217 sites fermés en 2014 contre 267 en 2013

Cette reprise de l'industrie reste néanmoins **timide et fragile**. Si les efforts mis en œuvre par le gouvernement en matière de compétitivité ont eu un impact, la reprise reste très liée à des facteurs conjoncturels externes favorables (baisse du cours du pétrole, taux bas, euro faible) **et ne traduit pas forcément une reprise pérenne**.

... QUI NE DOIVENT PAS MASQUER UNE TENDANCE DE FOND : LA DEGRADATION PROGRESSIVE DU TISSU INDUSTRIEL

Depuis 15 ans, notre économie s'enfonce dans un **décrochage industriel** :

- ❖ la part de l'industrie dans le PIB en France s'est réduite de **20 à 12%**, contre 23% en Allemagne ;
- ❖ La production industrielle a régressé en volume et reste inférieure de 11% de son niveau d'avant crise ;
- ❖ Sa valeur ajoutée a chuté de 4%, et sa profitabilité de 70% ;
- ❖ De fait, **l'investissement dans la production reste insuffisant compte tenu des besoins**. Ainsi, en 2014, l'industrie accusait un retard de 40Md€ d'investissements par rapport

aux dépréciations. Ceci contribue au **vieillessement du parc industriel**, dont l'âge moyen est passé de 17 à 19 ans. De même, le parc de machines récentes (moins de 15 ans) a baissé de 10 000 machines en France, alors qu'en Allemagne, il a augmenté de 100 000 sur la période.

- ❖ En conséquence, **l'emploi industriel s'est replié de 330.000 postes depuis 2008**, malgré un flux d'embauches toujours significatif.

POURTANT, L'INDUSTRIE DISPOSE DE PUISSANTS LEVIERS AGISSANT SUR LA CROISSANCE POTENTIELLE, ET D'UNE CAPACITE D'ENTRAINEMENT DEMONTREE SUR L'ECONOMIE NATIONALE :

- ❖ elle assure **50% de la productivité nationale** ;
- ❖ elle régule les échanges de biens et services en assurant **74% de l'export français** dans un marché mondial qui concerne à 70% des biens manufacturés ;
- ❖ elle est une clé majeure de l'innovation en totalisant **80% de la R&D privée**, et la principale source d'innovation pour les technologies et les services fortement intégrateurs de technologies
- ❖ de nombreuses économies développées affichant une croissance soutenue et un faible taux de chômage, le doivent encore à leur haut niveau d'industrialisation. De fait, **un emploi industriel en induit trois à quatre dans le reste de notre économie.**

Ainsi, l'affaiblissement de l'écosystème industriel **réduit mécaniquement le socle de la recherche, de l'innovation, et induit la dégradation d'autres secteurs économiques, dont les services.** A contrario, son renforcement est un **levier décisif** pour rééquilibrer sa balance commerciale, se désendetter, et créer des emplois qualifiés et pérennes. L'Union européenne ne s'y est pas trompée en proposant, pour le secteur manufacturier, l'objectif de 20% dans la part du PIB total.

ET SURTOUT, LE MODELE INDUSTRIEL EST AU CŒUR D'UNE TRANSFORMATION PLEINE D'OPPORTUNITES DE CROISSANCE, PORTES PAR DES REVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES D'UNE AMPLEUR SANS PRECEDENT

Aujourd'hui, nous nous trouvons à un tournant majeur de notre histoire. A l'émergence de défis économiques, environnementaux, démographiques, et sociétaux, d'une ampleur jamais connue jusqu'alors, répondent des révolutions qui viennent transformer nos modèles de sociétés en profondeur et représentent de fortes opportunités de croissance. Ces révolutions sont de deux ordres :

- ❖ **la transformation en profondeur du modèle industriel**, reposant sur l'optimisation de ses processus de production et de nouveaux *business models*, avec, en leur cœur, l'usage et le client. L'industrie devient alors plus efficace, plus compétitive, connectée avec le grand public. Le développement de programmes tels que **l'Industrie du Futur** en France, **l'Industrie 4.0** en Allemagne, témoignent de la prise de conscience des acteurs économiques et politiques de cette tendance de fond.
- ❖ **l'émergence de nouvelles technologies, irriguant l'ensemble de l'économie, qui portent cette mutation de l'industrie : d'abord le numérique, principal vecteur d'une véritable transformation dans tous les domaines**, mais aussi le secteur énergétique, avec l'élaboration de nouveaux modes de production et de consommation à la fois compétitives et économes en ressources, la biotechnologie, les nouveaux matériaux, etc. Ces technologies sont **au cœur des marchés de demain** et sont donc majeures pour le développement des entreprises industrielles.

Cette double transformation est donc aussi **une opportunité que l'industrie doit saisir en proposant à la société les solutions scientifiques et technologiques qu'elle seule est à même de produire.**

DES LORS, NOTRE AMBITION POUR LA FRANCE DOIT ETRE DE SORTIR DE CET ENLISEMENT QUE NOUS CONNAISSONS ET DE SE DONNER LES MOYENS DE REUSSIR CETTE NOUVELLE REVOLUTION INDUSTRIELLE.

POUR CELA, IL FAUT ACTIONNER TOUS LES LEVIERS QUI PERMETTRONT A L'INDUSTRIE DE RENFORCER SA COMPETITIVITE ET SA CAPACITE A MAITRISER CES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET A CONQUERIR DE NOUVEAUX MARCHES.

Nous sommes convaincus que **la désindustrialisation des économies développées est réversible** : les signes de redressements susmentionnés, mais aussi l'exemple d'Etats européens comme le Royaume-Uni ou la Suède, le prouvent. Elle n'est pas une fatalité due aux limites de la productivité, à une mondialisation inéluctable, source de division internationale du travail, ou à l'évolution des modèles de consommation. **Nous pouvons y remédier en apportant des solutions aux faiblesses structurelles de la France**, qui ne permettent pas aux acteurs économiques d'investir à hauteur des enjeux.

C'est pourquoi la priorité doit être portée sur tous les leviers permettant de renforcer la base industrielle et sa compétitivité, afin de pouvoir saisir les opportunités qui s'offrent à nous.

Cette ambition doit être avant tout **collective** :

- ❖ l'ensemble des **acteurs économiques** doivent se mobiliser sur des initiatives entrepreneuriales collectives, structurantes et innovantes, et se responsabiliser entre partenaires pour progresser sur des avancées interprofessionnelles ambitieuses ;
- ❖ les **pouvoirs publics** doivent accompagner cette dynamique en instaurant un cadre législatif et réglementaire favorable, lisible et prévisible sur le long terme.

LE CERCLE DE L'INDUSTRIE A IDENTIFIE SIX LEVIERS PRIORITAIRES POUR REUSSIR NOTRE AMBITION ET RETROUVER LE CHEMIN VERS UN AVENIR MEILLEUR

Opérer une **rupture immédiate** sur les trois leviers suivants :

- **Réformer durablement le système des prélèvements obligatoires et redonner de l'oxygène à la compétitivité et à l'investissement de l'industrie ;**
- **Dynamiser le marché du travail** français et faire le choix de la compétitivité et de l'emploi pour tous ;
- **Développer l'apprentissage** pour favoriser l'emploi des jeunes, notre avenir ;

Poursuivre **les efforts de long terme** sur trois leviers essentiels :

- **Renforcer l'avantage français pour l'innovation et la R&D** et saisir pleinement toutes les opportunités technologiques actuelles et à venir ;
- **Oser plus d'Europe** pour redresser la compétitivité industrielle de la France ;
- **Accompagner la transformation numérique et le développement de l'Industrie du futur.**

REFORMER DURABLEMENT LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES : REDONNER DE L'OXYGENE A LA COMPETITIVITE ET A L'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL

La compétitivité et l'attractivité du territoire français sont affaiblies par : d'une part, le **poids des prélèvements obligatoires** (44,6% du PIB en 2015), qui financent une dépense publique élevée (55.3%/56,8% du PIB en 2015), et dont une large part est supportée par les entreprises) ; d'autre part, par la complexité structurelle de ces prélèvements. Le CICE et le pacte de responsabilité et de solidarité ont constitué une première étape permettant d'amorcer cette baisse, mais l'effort doit être prolongé lors de la prochaine mandature. **Cela passe par une réforme d'ampleur, à même de provoquer le choc de compétitivité attendu.**

1) DANS LES 100 PREMIERS JOURS DU MANDAT, INSCRIRE LES PRINCIPALES MESURES ET LA TRAJECTOIRE DE LA REFORME FISCALE ET DU COUT DU TRAVAIL POUR TOUTE LA MANDATURE DANS UNE LOI DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

L'inscription dans les textes législatifs permettra ainsi de renforcer la visibilité et la confiance des acteurs économiques à l'égard de la politique sociale et fiscale, condition essentielle à la relance des investissements et l'amélioration du climat des affaires.

C'est pourquoi il est également indispensable de confirmer et mettre en œuvre de la totalité des mesures prévues dans le Pacte de responsabilité, à commencer, en 2017, par la **suppression de la dernière tranche de la C3S, ainsi que la réduction du taux de l'IS de 33% à 28% jusqu'en 2020**

2) FIXER UNE TRAJECTOIRE D'ALLEGEMENT DES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES PESANT SUR LES ENTREPRISES DE 50 MILLIARDS D'EUROS ENTRE 2017 ET 2022, ET DONNER LA CAPACITE A INVESTIR ET A PRODUIRE DANS L'INDUSTRIE

Cet allègement doit être ciblé sur les prélèvements qui impactent le plus significativement la compétitivité de l'économie française au regard de ses voisins européens, et la capacité des acteurs économiques à investir dans l'appareil industriel, ainsi qu'à produire et à créer des emplois sur le territoire:

- **Alléger de 10 à 15 Md€ supplémentaires les cotisations sociales employeurs qui pèsent sur le coût du travail**, via un basculement de l'ensemble des dispositifs d'allègements existants vers un système harmonisé, à compléter de mesures ciblées
- **Réduire de 20Md€ les impôts qui pèsent sur les coûts de production**, via un plafonnement de ces impôts en pourcentage de la valeur ajoutée
- **Cibler l'effort restant (15 à 20 Md€) sur la fiscalité qui pèse sur le capital** et sur la capacité des entreprises dans l'appareil industriel

Plus d'informations sur les modalités d'allègements dans la note méthodologique en p.9

Il s'agit d'initier **une nouvelle étape de convergence du poids des prélèvements obligatoires** en France vers la moyenne européenne (40%), et de remédier ainsi à l'écart de compétitivité coût avec nos principaux concurrents européens, étant entendu qu'une **réflexion sur la fiscalité des ménages, et la réorientation de leur épargne vers le financement de l'activité industrielle et la prise de risque** doit être menée en parallèle. Par ailleurs, la France doit respecter ses engagements pris à l'échelle de l'UE de réduire son déficit à moins de 3% du PIB. C'est pourquoi il conviendra de réfléchir, en parallèle, aux modalités de financement d'un tel effort, en privilégiant la baisse de la dépense publique (en ciblant les dépenses de fonctionnement plutôt que celles relevant de l'investissement) et les dispositifs impactant le moins la croissance.

3) SIMPLIFIER LE CADRE REGLEMENTAIRE ET FISCAL POUR EN AMELIORER L'EFFICACITE

Au-delà du montant excessif des prélèvements, les entreprises industrielles sont confrontées à une inflation de taxes et à une complexité dans les procédures de recouvrement et de contrôles, qui génèrent des charges en matière de ressources financières et humaines employées, extrêmement lourdes pour les entreprises, en particulier au regard des montants engagés. Il est impératif d'y remédier :

- **Proposer et mettre en œuvre une trajectoire de suppression des 100 taxes avec le plus faible rendement en 5 ans (20/an)** et poser un moratoire sur la création de nouvelles taxes.
- **Systematiser les principes de "zéro doublon" et "zéro papier"**, sans pour autant augmenter le nombre d'informations requises,
- **Harmoniser les procédures de tous les prélèvements existants**, en privilégiant les pratiques les plus simples et les plus équitables, telles que le débat contradictoire, la possibilité de rencontrer la hiérarchie administrative, la référence à la charte du contribuable, etc.

Plus d'informations sur les recommandations du Cercle dans la fiche détaillée «Réformer durablement les prélèvements obligatoires : redonner de l'oxygène à la compétitivité et à l'investissement industriel», annexe

1

NOTE METHODOLOGIQUE : ALLEGER LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES, QUELS CHOIX ?

Les experts identifient 3 types de prélèvements qui impactent significativement la compétitivité de nos entreprises, parce qu'ils pèsent sur leur capacité à investir et augmente le coût du processus de production, en particulier par rapport à nos principaux concurrents, où les montants sont bien plus faibles.

- **Les cotisations sociales employeurs**, qui pèsent sur le coût du travail. Il convient de procéder en 2 étapes :
 - ❖ **Remplacer**, à enveloppe constante, **le CICE, les allègements Fillon et les allègements de la cotisation famille par une franchise ou une baisse du taux global des cotisations sociales à taux constant**.
L'objectif est de simplifier le système existant tout en sortant de la logique « bas salaire » défavorables aux secteurs à forte valeur ajoutée et exposés à la concurrence internationale.
 - ❖ Allouer une baisse supplémentaire, estimée **entre 10 et 15 Md€, à la compensation des déséquilibres générés par une telle réforme et proposer mesures d'allègements ciblées**, telles que sur l'emploi des jeunes.
- **Les prélèvements qui pèsent sur les coûts de production** ; composés de charges fixes, ils s'élèvent aujourd'hui à plus de 40Md€, dont 36Md€ d'impôts fonciers, soit un montant sans commune mesure avec celui des autres états européens, comme l'Allemagne, où ils sont quasi-inexistants.

Il convient de **réduire leur montant à minima de moitié (soit 20Md€), en les plafonnant en pourcentage de la valeur ajoutée des entreprises**, et de lancer, en parallèle, une réflexion approfondie et concertée sur le financement des collectivités territoriales ;

A noter, la réduction de deux types de prélèvements ci-dessus **génèrerait une hausse mécanique du résultat des entreprises, et augmenterait ainsi le rendement de l'IS**, facilitant ainsi les mesures de baisse du taux.

- **Les prélèvements qui pèsent sur le capital des acteurs économiques, à réorienter** vers l'investissement industriel (15 à 20 Md€) :

Il convient de **réduire les impôts pesant sur le développement de l'entrepreneuriat, des startups et PME innovantes** : réduction de l'imposition sur les dividendes, et les plus-values, exclusion des actions et titres de l'assiette de l'ISF, réduction du taux d'IS pour converger vers les moyennes européennes, etc.

NB : les membres du Cercle de l'Industrie estiment qu'en parallèle, une réflexion sur la fiscalité des ménages, notamment en vue de l'orientation de leur épargne vers l'investissement industriel, doit être menée.

DYNAMISER LE MARCHÉ DU TRAVAIL FRANÇAIS : FAIRE LE CHOIX DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'EMPLOI POUR TOUS

En dépit des dispositifs existants, aux résultats positifs avérés (ex : la rupture conventionnelle, le forfait-jours, etc.), le marché du travail français se distingue par **la persistance du chômage de masse** (10,2% en décembre 2015) – quand le chômage régresse dans la zone euro – par un dialogue social en peine, et surtout par sa rigidité (cf. temps de travail, droit du licenciement, etc.). Le marché du travail pourrait pourtant être rendu plus agile.

1) FAIRE D'AVANTAGE CONFIANCE A LA NEGOCIATION COLLECTIVE : RESPONSABILISER LES PARTENAIRES SOCIAUX EN LEUR PERMETTANT DE NEGOCIER AU PLUS PRES DU TERRAIN, SUR UN CHAMP DE SUJETS PLUS LARGE.

La négociation collective, qui a permis de produire des dispositifs efficaces et plébiscités par les entreprises (cf. la rupture conventionnelle, le forfait-jours, etc.), demeure néanmoins encore trop complexe et trop formalisée en France, en particulier au niveau de l'entreprise. Afin d'accélérer la modernisation de notre marché du travail, il est impératif de permettre à nos entreprises d'être toujours plus agiles et in fine compétitives.

- Faire de **l'accord d'entreprise**, ou à défaut l'accord de branche, le levier décisif et agile du dialogue social en **le faisant primer sur l'accord de branche** (le cas échéant), **sur la loi et sur le contrat de travail individuel** ;
- Explorer et légitimer les nouvelles modalités de représentation, tout en permettant aisément de dépasser les éventuelles situations de blocage, **via le référendum d'entreprises et l'arbitrage** ;

2) APPLIQUER LE PRINCIPE DE PRIMAUTE DE L'ACCORD D'ENTREPRISE – OU A DEFAUT DE BRANCHE – DANS LES DOMAINES DE LA DUREE DU TRAVAIL, DE LA REMUNERATION ET DE L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Dans un contexte de transformation des organisations traditionnelles du travail, il est impératif de permettre à nos entreprises de s'adapter et de se réorganiser plus librement en actionnant les principaux leviers d'agilité interne que sont la durée et l'organisation du temps du travail, ainsi que la rémunération.

- **Permettre aux partenaires sociaux, par accords d'entreprise** (ou à défaut par accord de branche), **de définir librement toutes les questions relatives à la durée du travail et aux modalités de rémunération des heures supplémentaires**

En l'absence de tels accords dans un bref délai, typiquement 2 ans, à compter de la mise en œuvre de cette mesure, appliquer la durée légale du travail hebdomadaire fixée à 39 heures avec un taux de majoration des heures supplémentaires fixé à 10%

- **Sécuriser et encourager le recours, par accord d'entreprise ou à défaut par accord de branche, aux dispositifs d'aménagement du temps de travail, le forfait-jours en premier lieu**

Il s'agit d'une condition essentielle pour conquérir de nouveaux marchés et s'adapter aux transformations organisationnelles créées et/ou amplifiées par le numérique et de mieux saisir les opportunités que celui-ci peut offrir.

3) METTRE EN PLACE LE CONTRAT DE TRAVAIL UNIQUE (CTU) POUR STIMULER L'EMBAUCHE.

La surprotection de l'emploi stable nourrit la dualité d'un marché du travail qui enferme des millions d'actifs dans un cycle d'emplois précaires et de chômage – les jeunes en premier lieu, embauchés à plus de 90% en CDD – les empêchant de s'installer dans la société et de se projeter sereinement dans l'avenir. Pour rompre avec ce cercle vicieux, il faut unifier et fluidifier le marché du travail.

Un an après le lancement du « Jobs Act », essentiellement porté par l'instauration d'un nouveau contrat de travail unique et à protection croissante, l'Italie peut s'enorgueillir de la signature de plus de 760 000 CDI. Pourquoi pas la France ?

➤ **Remplacer CDI et CDD (hors contrats de très courte durée) par le contrat de travail unique (CTU), à durée indéterminée, et à droits progressifs.**

Le CTU répondra simultanément aux exigences de :

- ❖ Sécurité et considération côté salariés : **période d'essai maximale ramenée à 6 mois, justification du licenciement consacrée**, etc. ;
- ❖ Souplesse et prévisibilité côté employeurs : **définition possible des motifs de rupture dès l'embauche, encadrement des droits et obligations liés au licenciement selon l'ancienneté du salarié** (ex : indemnités, reclassement, etc.).

4) SECURISER ET DYNAMISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS DES ACTIFS POUR ENCOURAGER LE RETOUR RAPIDE A L'EMPLOI

L'ère de l'emploi stable et à vie est révolue. L'enjeu pour notre pays est la sécurisation et la dynamisation des nouveaux parcours – et en particulier les phases de transition. La formation professionnelle qualifiante des actifs, et tout particulièrement des publics précaires et sans emploi, jouera un rôle décisif.

- Réformer le système d'assurance chômage s'appuyant sur les principes suivants :
 - ❖ Instaurer la dégressivité des allocations chômage, alliée au renforcement de la formation professionnelle (cf infra) ;
 - ❖ Conditionner le niveau de la cotisation chômage de l'employeur au degré de vertu de son comportement.
- Coupler cette réforme avec un **renforcement de la formation professionnelle** pour les demandeurs d'emplois, condition nécessaire d'un retour rapide à l'activité :
 - ❖ **permettre aux salariés d'abonder leur compte personnel de formation (CPF) avec les heures accumulées dans leur compte épargne-temps (CET), pour se former entre deux emplois**
 - ❖ cibler les formations qualifiantes, tournées vers les métiers d'avenir tels que ceux du numérique
- **Favoriser la mobilité géographique des salariés**
- **Améliorer la qualité du service public de l'emploi**, Pôle Emploi en premier lieu, en tenant davantage compte de la notion de performance

Les recommandations complètes du Cercle sont disponibles dans la fiche en annexe 2 « Dynamiser le marché du travail français : faire le choix de la compétitivité et de l'emploi pour tous »

DEVELOPPER L'APPRENTISSAGE : UNE SOLUTION CONCRETE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Alors que près **d'un quart des jeunes entrés sur le marché du travail est au chômage** (25,9% en décembre 2015), l'apprentissage est une solution efficace pour insérer les jeunes dans l'emploi et répondre aux besoins en compétences et emplois d'aujourd'hui et de demain des entreprises.

1) INTERESSER DAVANTAGE L'EDUCATION NATIONALE A L'APPRENTISSAGE ET AUX METIERS DE L'INDUSTRIE EN LA RAPPROCHANT DE L'ENTREPRISE.

L'apprentissage et l'industrie ne doivent plus être considérés comme des voies de moindre qualité. Le regain d'attractivité pour l'apprentissage et les métiers de l'industrie passera par le rééquilibrage des filières, notamment la convergence entre apprentissage et enseignement professionnel scolaire

- **Transformer les lycées professionnels (LP) en centres de formation des apprentis (CFA)** et y instaurer une **co-gouvernance claire** entre l'Education nationale et les entreprises.
- Permettre une orientation pleinement éclairée et désirée vers l'apprentissage et les métiers de l'industrie :
 - ❖ **Perfectionner et compléter les outils dédiés à la découverte professionnelle des jeunes,**
 - ❖ **intégrer des stages en entreprise dans la formation des enseignants et des personnels d'orientation.**

2) MIEUX ACCOMPAGNER LES JEUNES APPRENTIS TOUT AU LONG DE LEUR PARCOURS SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL, AINSI QUE DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE.

Cet accompagnement sera clé dans la capacité du système d'apprentissage à attirer, à garder, et à préparer l'entrée dans le marché du travail des jeunes. Il est donc essentiel d'agir à chaque étape du parcours de formation

- Avant la signature du contrat, davantage préparer et faciliter l'entrée des jeunes dans l'apprentissage :
 - ❖ **développer une filière de pré-apprentissage accessible dès 14 ans via la contractualisation d'écoles de production ;**
 - ❖ **obliger les CFA à aider les jeunes à trouver entreprises et contrats.**
- Pendant la formation, sécuriser le parcours professionnel et matériel des jeunes :
 - ❖ **valoriser le tutorat** en facilitant la mise en place, par les entreprises, de dispositifs extra-financiers ;
 - ❖ **améliorer les conditions de vie matérielles des apprentis.** Concrètement, il s'agit de renforcer les dispositifs performants tels que le permis à 1€/jour, et réviser ceux en peine tels que l'allocation régionale « Transport, Hébergement, Restauration », etc.
- Après la formation, accompagner les jeunes dans leur recherche d'emploi : **favoriser et généraliser les outils de mutualisation des compétences et des apprentis entre les grandes entreprises et les TPE-PME et ETI**, tels que le programme « Engagement Jeunes »

3) SIMPLIFIER, CLARIFIER ET RATIONALISER LA GOUVERNANCE DU SYSTEME POUR ENCOURAGER ET FACILITER L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE

Il faut rompre avec la complexité du système d'apprentissage (cf. le grand nombre d'intervenants et d'intermédiaires aux responsabilités insuffisamment identifiables, les contraintes juridiques et administratives, etc.) en mettant en place un système plus simple et plus lisible, à la gouvernance structurée autour des besoins des entreprises

- Alléger les contraintes juridiques et administratives pesant sur les entreprises, notamment :
 - ❖ en faisant **porter les procédures administratives par les institutions**, plutôt que par les entreprises ;
 - ❖ en **rapprochant les contrats d'apprentissage et de professionnalisation dans la mesure du possible**, comme l'alignement des modalités de rupture du premier sur le second.

Mettre en place un système d'apprentissage plus simple et plus lisible, structuré autour des besoins des entreprises et des branches. Il convient d'instaurer des **processus de codécision et de cogestion clairs** :

- ❖ **entre les entreprises/branches et l'Education nationale** au niveau national et régional quant au contenu des formations ;
- ❖ **entre les entreprises/branches et les Régions** quant à la carte des formations.

4) MIEUX GERER ET FINANCER LE SYSTEME D'APPRENTISSAGE FRANÇAIS : POUR UN SYSTEME PLUS LIBRE ET INCITATIF POUR LES ENTREPRISES.

Liberté et simplicité seront indispensables pour encourager les entreprises, notamment les plus petites, à ne plus considérer l'apprentissage comme une charge, mais plutôt comme un investissement. Il faudra :

- **Permettre aux entreprises, notamment les plus vertueuses, d'affecter plus librement leur taxe d'apprentissage (TA), notamment pour mieux cibler le financement des CFA.**

Cela passe par l'augmentation de la partie hors-quota, via le transfert de la fraction régionale pour l'apprentissage vers les entreprises, mais aussi par l'amélioration de la capacité de gestion et de ventilation de la taxe d'apprentissage pour les entreprises reconnues vertueuses dans le cadre du bonus-malus alternant.

- **Proposer un cadre réglementaire, législatif et fiscal propice à l'investissement de toutes les entreprises en faveur de l'apprentissage, à tous les niveaux de qualification.**

Parmi les mesures possibles, on peut citer l'extension de la prime à l'apprentissage aux entreprises de plus de 10 salariés, la révision de la limitation du crédit d'impôt apprentissage, la garantie effective du principe de gratuité de l'apprentissage, le regroupement des différentes aides à l'embauche d'apprentis sous la forme d'un forfait unique « alternants »,

Les recommandations complètes du Cercle sont disponibles dans la fiche en annexe 3 : « Développer l'apprentissage : une solution concrète pour l'emploi des jeunes »

La France bénéficie d'un environnement favorable et compétitif pour la R&D et les écosystèmes d'innovation, avant tout grâce au CIR. Néanmoins, la concurrence internationale, notamment asiatique, tend à affaiblir progressivement cet avantage compétitif.

Il faut donc **préserver les fondamentaux et les améliorer**. D'une part, en simplifiant le paysage existant (sans ajouter de nouveaux dispositifs) ; d'autre part, en développant un environnement attractif, propice au développement des activités de R&D et d'innovation sur le territoire et, par conséquent, à la montée en gamme des produits et à la création d'emplois qualifiés. Il faut agir à 3 niveaux :

1) VALORISER ET OPTIMISER LES DISPOSITIFS DE R&D LES PLUS EFFICACES, SANS EN AJOUTER DE NOUVEAUX

La France dispose d'outils de R&D qui ont fait preuve de leur efficacité. En particulier, le **CIR** permet de réduire la structure de coût des chercheurs/ingénieurs, de 25% (sans cela, il serait l'un des plus élevés au monde) et est donc décisif dans le choix des entreprises de localiser les activités de R&D - y compris applicatives-stratégiques en France. Il constitue, par conséquent, un effet de levier significatif pour la création de l'emploi sur le territoire. Le paysage de la R&D, composé de multiples dispositifs, reste néanmoins complexe, et gagnerait à être rationalisé et mieux ciblé.

- **Sanctuariser de nouveau, pour toute la mandature, le Crédit d'Impôt Recherche dans sa forme actuelle.**
- **Optimiser le PIA**, dispositif clé pour le développement des projets de R&D en France, mais néanmoins complexe :
 - ❖ **Concentrer les ressources sur les filières qui fonctionnent et les dispositifs à plus fort potentiel en termes de déploiement sur les marchés et de croissance**, comme Les grands projets de R&D stratégiques et les structures à vocation industrielle.
 - ❖ **Adapter la forme de ces ressources aux secteurs et à la maturité des projets**
Ainsi, les subventions, en particulier en phase amont, ou les prêts et avances remboursables, en phase aval, correspondent davantage aux spécificités du secteur industriel que des aides type prise de participation
- **Adapter le soutien aux pôles de compétitivité**, en concentrant notamment le soutien de l'Etat sur les pôles stratégiques, à dimension mondiale
- **Améliorer le recours aux dispositifs de financements européens**

2) DEVELOPPER UN CADRE FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DES TALENTS ET DE L'ENTREPRENEURIAT

La France est une **terre attractive pour l'implantation** des startups et le développement de l'entrepreneuriat (Paris est la 11^{ème} ville mondiale, derrière Londres et Berlin). Des dynamiques telles que celles de la French Tech sont très positives tant en matière de développement de l'innovation que de rayonnement international. Cependant, le système français pêche notamment quant au soutien du niveau aval du développement. Par ailleurs, on constate des liens encore trop distendus entre le monde de la recherche, des universités/grandes écoles et de l'entreprise, ce qui limite le transfert et/ou l'adéquation des talents d'un monde à un autre :

- **Encourager et valoriser les initiatives visant à fédérer et soutenir le développement de l'entrepreneuriat et des startups**, telles que la **French Tech** dans le secteur du numérique.
- **Renforcer l'écosystème propice à l'attractivité et la fidélisation de scientifiques et d'ingénieurs de haut niveau français et internationaux.**

Il convient notamment de multiplier les interfaces entre les étudiants/doctorants et les entreprises, affirmer davantage le soutien au triptyque « formation – recherche – entrepreneuriat » tel que mis en œuvre dans les grandes écoles et certaines grandes universités, revaloriser le statut (notamment salarial) des enseignants chercheurs de haut niveau, etc.

- **Développer des mesures favorables à l'implantation et au développement des startups et entreprises innovantes** : en particulier, encourager la prise de risque et l'investissement, par exemple via **le développement du capital risque**

3) PLUS GLOBALEMENT, PROPOSER UN ENVIRONNEMENT COMPETITIF ET ATTRACTIF POUR LA R&D EN ENVOYANT DES SIGNAUX EN FAVEUR DE L'INNOVATION, DE LA PRISE DE RISQUE ET DU ROLE JOUE PAR LES ACTEURS PRIVES DANS CE CADRE

Dans la mise en place de cet environnement, l'Etat a un rôle structurant à jouer, tant dans l'accompagnement de la dynamique d'innovation que dans l'émission de signaux positifs en faveur des entreprises. Sa valeur ajoutée sera particulièrement élevée dans le cadre des actions suivantes :

- **Mettre en place un cadre fiscal et un coût du travail incitatifs** pour le développement des activités et des projets de R&D, en particulier au regard des politiques menées par les concurrents étrangers (*voir les recommandations de la fiche sur les prélèvements obligatoires, annexe 1*)
- **Accompagner les dynamiques de filières**, tout en laissant aux acteurs de la chaîne de valeur la responsabilité de se structurer autour d'une stratégie commune. A ce titre, **l'Industrie du Futur**, qui permet aux parties prenantes de se structurer autour d'une stratégie de montée en gamme, mais aussi de faire émerger des filières d'avenir, **est une initiative qui doit être encouragée.**
- **Veiller à une application raisonnée du principe de précaution intégrant la nécessité de la prise de risque et de l'innovation**, au cœur du développement des activités de R&D et des technologies d'avenir

Les recommandations complètes du Cercle sont disponibles dans la fiche en annexe 4 « Renforcer l'avantage français pour l'innovation et la R&D »

OSER PLUS D'EUROPE POUR REDRESSER LA COMPETITIVITE INDUSTRIELLE DE LA FRANCE

Alors que l'Europe fait face à des crises multiples, les entreprises membres du Cercle de l'industrie réaffirment haut et fort leur attachement au projet européen. Face aux défis que rencontrent notre pays et notre continent, la méfiance et le repli ne peuvent que nuire à nos entreprises, dont le succès dépend de leur ouverture au monde.

L'industrie a besoin de plus d'Europe, tout comme l'Europe a besoin de plus d'industrie. Le Président élu en 2017 devra donc, en s'appuyant sur la puissance du moteur franco-allemand, proposer et défendre un projet ambitieux pour l'Europe industrielle qui permette d'atteindre l'objectif que s'est fixé l'UE en 2012 de porter la part du secteur manufacturier dans son PIB, d'environ 15% actuellement, à 20% d'ici 2020.

Cette feuille de route industrielle de la France en Europe - tout en s'inscrivant dans une trajectoire conforme aux recommandations macroéconomiques européennes - devra permettre d'améliorer la compétitivité de nos entreprises, favoriser l'innovation et donner à l'industrie les moyens de réussir la transition climatique et énergétique ainsi que la révolution numérique.

1) RELEVER LES DEUX DEFIS MAJEURS DES ANNEES A VENIR POUR L'INDUSTRIE FRANÇAISE QUE SONT LE DEFI CLIMATIQUE, LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LA REVOLUTION INDUITE PAR LES TECHNOLOGIES NUMERIQUES

Sur ces deux sujets, l'urgence est de travailler ensemble au niveau européen. L'élaboration d'une vision partagée, d'une gouvernance "intelligente" et d'outils puissants au niveau européen devront être au cœur des actions du futur Président.

- **En matière climatique et énergétique**, agir pour que l'Europe porte l'ambition de la lutte contre le changement climatique, sans pour autant faire cavalier seul.
 - ❖ **Aboutir à un signal-prix carbone plus incitatif** pour les investissements de réduction d'émissions et le développement de technologies bas carbone, **tout en préservant la compétitivité des industries** exposées aux risques de fuites de carbone et en tenant compte des efforts des autres grandes régions émettrices.
 - ❖ **Mieux coordonner les politiques énergétiques nationales, dans un objectif de compétitivité, de sécurité d'approvisionnement et de transition énergétique**, et ainsi concrétiser l'Union de l'énergie qui peut redonner un sens à l'idée d'une « Europe des projets ». La France et l'Allemagne, dont les modèles énergétiques devraient développer des complémentarités, ont un rôle moteur à jouer en ce sens.
- **En matière de numérisation** de l'économie, **réaliser la transition vers l'industrie 4.0** – une opportunité majeure pour la France de se réindustrialiser – en l'inscrivant dans une vision européenne :
 - ❖ **Mettre en place à l'échelle de l'UE un environnement favorable** en termes de connectivité et de couverture internet, de standards liés aux TIC, et de cybersécurité.
 - ❖ **Encourager notre industrie à contribuer au développement d'une offre européenne de solutions numériques**, en tenant compte de l'enjeu de souveraineté de l'Europe vis-à-vis du petit nombre de fournisseurs non européens qui dominent actuellement le secteur.

2) POUR POUVOIR RELEVER CES DEFIS, PROMOUVOIR UN CADRE POLITIQUE ET REGLEMENTAIRE EUROPEEN FAVORABLE A LA COMPETITIVITE INDUSTRIELLE, ET COMBINANT UN SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT, UN VOLET SECTORIEL ET R&D&I, AINSI QUE DES POLITIQUES TRANSVERSALES.

Cette politique doit être volontariste, et combiner un soutien à l'investissement, un volet sectoriel et R&D&I, ainsi que des politiques transversales. La France doit jouer un rôle moteur dans la définition et la mise en place d'une telle politique. Elle doit, en particulier :

- **Etre force de propositions innovantes** pour mobiliser les financements publics et privés nécessaires à la relance de l'investissement productif en France et en Europe
 - ❖ **Poursuivre et amplifier la dynamique** initiée par le Plan Juncker
 - ❖ **Cibler les projets concrets à forte valeur ajoutée** pour les citoyens et les entreprises : plans européens pour la rénovation énergétique des bâtiments, les technologies bas carbone, le déploiement de la 5G, les compétences numériques, etc.
- **Promouvoir des mesures sectorielles adaptées aux spécificités des filières industrielles stratégiques pour l'Europe, associées à un soutien fort à la R&D&I.** La politique européenne s'est jusqu'ici trop concentrée sur la stimulation de l'offre par la concurrence, elle doit maintenant être étoffée par une vision sectorielle et géographique :
 - ❖ **Proposer un plan européen pour les industries stratégiques et créer de pôles européens de compétitivité** en vue d'apporter des réponses concrètes et pragmatiques au besoin de renforcement de l'industrie européenne.
 - ❖ Articuler cette politique avec un soutien de l'UE à la R&D&I, **ciblé sur les priorités industrielles identifiées**, et beaucoup plus simple d'accès pour les entreprises (en particulier les PME).
- **Demander l'intégration de l'impératif de compétitivité industrielle dans les politiques transversales :**
 - ❖ **Poursuivre et amplifier la politique du « mieux légiférer »**, en privilégiant un encadrement normatif harmonisé au plan européen et en promouvant l'allègement normatif au plan européen et national, sans sur-transposition en France.
 - ❖ **Infléchir la politique commerciale qui doit – sans naïveté – promouvoir l'ouverture et la réciprocité d'accès aux marchés vis-à-vis de pays tiers tels que les Etats-Unis ou la Chine, en vue d'obtenir un *level playing field* international.** La conclusion d'un TTIP équilibré et ambitieux doit être une priorité de l'UE et la négociation des accords commerciaux de l'UE doit aller de pair avec un arsenal de défense commerciale réellement dissuasif.
 - ❖ **Changer le paradigme de la politique de concurrence :** celle-ci doit être **au service de la compétitivité et compatible avec la stratégie industrielle européenne**: cela implique une approche plus favorable aux producteurs - encourageant l'innovation et l'investissement industriels - et plus consciente des réalités concurrentielles internationales.

Les recommandations complètes du Cercle sont disponibles dans la fiche en annexe 5 : « Oser plus d'Europe pour redresser la compétitivité industrielle de la France »

ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION NUMERIQUE ET LE DEPLOIEMENT DE L'INDUSTRIE DU FUTUR

La France subit un mouvement de désindustrialisation qui se traduit notamment par la disparition en quinze ans de près d'un million d'emplois. Toutefois, cela n'est pas une fatalité. Digne des précédentes grandes Révolutions industrielles en termes d'impacts économiques, sociaux et sociétaux, la **Révolution numérique** que nous vivons actuellement constitue une opportunité rêvée pour **rendre l'industrie française plus conquérante car ultra-compétitive**, et **rendre le territoire national à nouveau attractif et créateur d'emplois industriels**.

Afin d'accompagner et accélérer la transformation numérique de l'industrie, et de s'assurer le passage réussi vers l'industrie du futur, plusieurs axes d'action doivent être poursuivis. Certains de ces axes ont d'ailleurs été développés dans le cadre des chapitres précédents, eux-mêmes irrigués et/ou bouleversés par le numérique, et sont brièvement rappelés ci-dessous :

1) AU PREALABLE, VEILLER A UN CADRE GLOBAL COMPETITIF ET ATTRACTIF, FAVORABLE A L'INNOVATION ET AUX INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES DANS LA TRANSFORMATION NUMERIQUE ET LA MODERNISATION DE L'INDUSTRIE

Le regain de compétitivité de l'industrie française est et sera indissociable de sa capacité à pouvoir investir et innover, le premier conditionnant le second. Il conviendra donc de redonner de l'oxygène aux entreprises en **allégeant significativement les prélèvements obligatoires** qui pèsent sur elles – en particulier ceux pesant sur le coût du travail, la production et le capital – pour libérer les marges et faciliter l'investissement. La **mise en place d'un cadre réglementaire, fiscal et social favorable à l'innovation, l'entrepreneuriat et aux start-up** encouragera le fléchage de ces marges vers l'investissement innovant.

- **Fixer, dans une loi de programmation pluriannuelle, une trajectoire de baisse des prélèvements totaux de 50 Mds€ d'ici 2022, ciblée sur les coûts du travail, de production, et la réorientation du capital de façon favorable à l'appareil industriel, en vue de soutenir les efforts de compétitivité et de montée en gamme ;**
- **Veiller à une application raisonnée du principe de précaution intégrant la nécessité de la prise de risque et de l'innovation** notamment en encourageant les pratiques concrètes telles que le droit à l'expérimentation.
- **Proposer un cadre favorable au développement de l'entrepreneuriat et des talents, inscrit dans une logique renforcée d'écosystème de l'innovation.** Cela implique notamment de :
 - ❖ **soutenir et valoriser les initiatives existantes relatives au développement de l'entrepreneuriat** (cf. French Tech, relations grands groupes/PME, etc.) ; **encourager son financement** (cf. capital-risque) ;
 - ❖ **renforcer le triptyque gagnant « formation – recherche – entrepreneuriat » en s'appuyant et valorisant davantage l'excellence du système français de formation et de recherche.**

Voir les propositions détaillées dans le chapitre 1 et l'annexe 1 « Réformer durablement les prélèvements obligatoires : redonner de l'oxygène à la compétitivité et à l'investissement industriel » ainsi que dans le chapitre 4 et l'annexe 4 « Renforcer l'avantage français pour l'innovation et la R&D »

2) PROPOSER UNE POLITIQUE NATIONALE CIBLEE POUR REpondre AUX NOUVEAUX DEFIS INDUITS PAR LA TRANSFORMATION NUMERIQUE

L'évolution des compétences et des organisations, et l'exploitation des données appellent à une **adaptation en profondeur des cadres légaux et sociaux face aux pratiques et besoins nouveaux induits par le numérique**. Par ailleurs, l'Etat doit continuer à faire de l'Industrie du futur une priorité stratégique pour la France.

- **Investir massivement dans la formation professionnelle continue et dans la formation initiale, toutes deux structurées autour des notions de « savoir-apprendre » et de décloisonnement des savoirs, des compétences et des métiers.** Plusieurs priorités :
 - ❖ **la mise en place des formations opérationnelles aux métiers porteurs** pour répondre rapidement à la pénurie de candidats (ex : programmeurs, codeurs, *data scientists*, etc) ;
 - ❖ **le soutien à la montée permanente en qualification de l'ensemble des salariés et demandeurs d'emploi**, notamment via des outils numériques innovants et interactifs ;
- **Assouplir la législation sociale et fiscale, relative à l'organisation du temps et du travail**
- **Adapter sans naïveté les cadres légaux relatifs à la protection des données, à la propriété intellectuelle ou encore à la cybersécurité** à la digitalisation de l'industrie et ses pratiques nouvelles telles que l'innovation ouverte, sans anticiper les discussions européennes.
- **Pérenniser et amplifier le déploiement du projet « Industrie du futur »**, notamment en matière de coopération entre entreprises et de standardisation.

Voir les propositions détaillées dans le chapitre 2 et l'annexe 2 « Dynamiser la marché du travail français : faire le choix de la compétitivité et de l'emploi pour tous »

3) PROMOUVOIR ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE POUR FAIRE DE L'EUROPE UN LEADER INDUSTRIEL DU NUMERIQUE

La France doit promouvoir une approche européenne qui coordonne les initiatives nationales, prévienne tout unilatéralisme, et prenne en compte le contexte international. **Il faut replacer l'UE au cœur de la compétition mondiale en en faisant l'un des principaux leaders industriels du numérique**, et pour cela il faut agir vite.

Réaliser un marché unique numérique assurant aux entreprises un *level playing field* à l'échelle de l'UE :

- **Déployer la connectivité et la couverture des réseaux à l'échelle de la France et de l'UE**, grâce à un cadre juridique et financier favorisant l'investissement dans les infrastructures ;
- **Etablir un cadre réglementaire européen clair, stable et favorable au développement des services et produits numériques et des start-ups.**

Soutenir le virage numérique de l'industrie européenne pour en faire un leader mondial sur les marchés liés aux nouvelles technologies. En s'appuyant sur le couple franco-allemand, il faudra :

- **Coordonner les initiatives des Etats membres similaires au projet « Industrie du futur » ;**
- **Soutenir la R&D&I en favorisant les plateformes dédiées et le travail en écosystèmes ;**
- **Stimuler l'élaboration de standards européens communs, interopérables et ouverts sur le monde** dans les cinq domaines stratégiques identifiés par la Commission : cybersécurité, Internet des Objets, Big Data, Cloud, et 5G.